

# La renaissance du patrimoine écrit dans les bibliothèques bretonnes

La description, l'enrichissement, la conservation et la valorisation du patrimoine écrit dans les bibliothèques municipales<sup>1</sup> sont une entreprise de longue haleine et il faut sans cesse remettre son ouvrage sur le métier ! Pierre-Jacques Lamblin, directeur de la bibliothèque municipale de Douai, constate ainsi l'immensité de la tâche pour recenser simplement ce qui existe et pour le conserver dans de bonnes conditions :

« Ce qui change, c'est l'aggravation des périls et l'expression croissante et pressante de nouvelles exigences du public « chercheur » mais aussi du simple citoyen contribuable, lequel a bien le droit ne serait-ce que de voir de temps à autre son patrimoine collectif<sup>2</sup> ».

Avec l'avènement du numérique, les conditions de diffusion et de valorisation du patrimoine écrit semblent pourtant réunies ; mais il y a loin de la coupe aux lèvres tant le chantier du recensement et de la conservation des fonds patrimoniaux nécessite des efforts conjugués : la mobilisation de financements, la mise en place de moyens humains et l'élaboration d'un protocole scientifique précis.

Il s'agit d'abord de délimiter le périmètre d'intervention concernant le patrimoine écrit. Cette notion est en effet largement extensible : elle s'étend au-delà de la sphère des livres et des manuscrits pour contenir les cartes et plans, les estampes, les documents musicaux, architecturaux, le domaine des arts du spectacle (livrets, scénarios, affiches, projets de décor, etc.) sans oublier la création contemporaine et ses nouveaux supports d'écriture appelée à constituer le patrimoine de demain.

Il s'agit ensuite d'identifier la carte documentaire du patrimoine écrit. Cette richesse patrimoniale n'est pas exclusivement conservée par les grandes institutions nationales mais concerne également les communes qui détiennent – notamment dans leurs bibliothèques – une part importante du patrimoine écrit de la France.

---

<sup>1</sup> Les bibliothèques universitaires, aux fonds anciens souvent riches, ne sont pas traitées ici.

<sup>2</sup> LAMBLIN, Pierre-Jacques, « Quand j'entends parler de patrimoine, je sors de ma réserve », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 49, n° 5, 2004. Sur le patrimoine écrit des bibliothèques, signalons l'ouvrage collectif, ODDOS, Jean-Paul (dir.), *Le patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1997, 442 ; et encore VARRY, Dominique, « L'histoire des bibliothèques en France », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2005, p. 16-22, consultable en ligne : [bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0016-003](http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-02-0016-003).

Les confiscations révolutionnaires, les nombreux dons et legs et une politique régulière d'achat ont permis de développer des collections considérables. Les bibliothèques françaises conservent ainsi plus de 65 millions de documents patrimoniaux (destinés à être conservés de manière définitive), répartis par moitié entre les grands établissements parisiens, dont la Bibliothèque nationale de France, et plusieurs centaines de bibliothèques en région.

Il s'agit enfin d'évaluer les besoins du public qui sont ceux du chercheur ou de l'amateur éclairé. De fait, l'engouement du public pour l'histoire régionale ou locale n'a cessé de croître en partie lié à une quête d'identité plus ou moins idéalisée que nos contemporains tentent de reconstituer dans une société perçue comme « globalisée » et en perte de repères.

Ainsi, les acteurs culturels locaux sont confrontés à un double défi : celui, d'une part, de conserver l'héritage du passé en tentant de définir un corpus thématique qui constitue un support à la recherche historique, celui, d'autre part, de porter à la connaissance du grand public des collections organisées et significatives de l'histoire régionale.

Le ministère de la Culture et de la Communication, conscient de ces enjeux, aide à l'enrichissement, à la description, à la préservation et à la valorisation de ces collections patrimoniales dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit.

## Le Plan d'action pour le patrimoine écrit

Lancé en 2004, ce plan a pour objectif de mieux connaître et d'améliorer les conditions de conservation, de signalement et de valorisation du patrimoine écrit en région.

Il est à la fois un cadre de réflexion et d'action pour l'État et un cadre de collaboration proposé aux collectivités territoriales. Il part du constat suivant<sup>3</sup> :

- environ 300 bibliothèques municipales conservent des fonds d'État,
- environ 30 millions de documents sont possédés par les bibliothèques municipales dont 10 millions de livres antérieurs à 1945,
- 36 % des collections ne sont ni inventoriées ni cataloguées,
- 31 % des collections sont considérées en mauvais ou très mauvais état,
- si les collections patrimoniales représentent 25 % des fonds des bibliothèques municipales, la part du personnel dédié à leur traitement ne représente pas plus de 10 %,
- 54 % des bibliothèques patrimoniales seulement sont informatisées.

---

<sup>3</sup> PLAZANNET, Fabien, *Le plan d'action pour le patrimoine écrit : bilan d'étape 2008*, 11<sup>e</sup> journée des pôles associés, Strasbourg, 27-28 mars 2008, Paris, Direction du livre et de la lecture.

Ce plan s'inscrit dans la politique contractuelle de l'État et mobilise de fait de nombreux acteurs : l'administration centrale et ses services déconcentrés, les collectivités territoriales, les structures régionales pour le livre, les associations littéraires, etc. Il en résulte un fonctionnement complexe et des différences régionales dans la mise en œuvre des actions mais qui peuvent s'appuyer sur un large dispositif dans le cadre de conventions ou d'appels à projets.

L'intervention de l'État se situe à trois niveaux d'intervention en faveur du patrimoine écrit : les inventaires et les catalogues, les actions de conservation préventive, les acquisitions et actions de valorisation des collections.

Le premier soutien aux bibliothèques concerne les opérations d'inventaire et de localisation, l'élaboration des catalogues à l'échelon local, régional et national. Au niveau national, il existe un instrument de localisation de plus de 20 millions de documents, le Catalogue collectif de France (CCFR) qui est une interface unique de trois catalogues français : le catalogue général de la Bibliothèque nationale de France, le catalogue du Système universitaire de documentation (SUDOC)<sup>4</sup> et le catalogue des fonds anciens et locaux « rétro convertis » de soixante bibliothèques municipales et spécialisées.

Le deuxième soutien aux bibliothèques concerne les opérations de conservation préventive avec la mise en œuvre de différentes mesures techniques qui agissent sur l'environnement ou qui contribuent à éviter la dégradation des documents ou leur usure. Il s'agit d'intervenir sur les conditions de stockage, de surveillance climatique, de lutte contre les pollutions, sur la qualité des mobiliers, les mesures de sécurité mais aussi sur la formation des personnels et l'information des publics. L'intervention financière de l'État se situe au niveau de l'aide aux opérations d'investissement (mobilier, travaux d'aménagement et d'isolation, installation de climatisation, mise en place d'ateliers techniques spécialisés, etc.) dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques créé au sein de la dotation générale de décentralisation. L'État, qui garde un rôle de contrôle technique sur les bibliothèques municipales, peut également instruire une mission d'inspection qui aboutit à des préconisations. Ce contrôle technique de l'État sur les bibliothèques classées, qui disposent de conservateurs d'État, est d'autant plus nécessaire qu'aucune loi sur les bibliothèques n'a été promulguée. La question de la préservation et de la valorisation du patrimoine écrit doit donc sans cesse être rappelée comme une priorité essentielle, à défaut d'être une compétence obligatoire.

Le troisième soutien aux bibliothèques concerne les acquisitions et la valorisation des collections patrimoniales. Pour les acquisitions, à côté du dépôt légal qui constitue

---

<sup>4</sup> Le SUDOC, mis en œuvre par l'Agence des bibliothèques de l'enseignement supérieur, est opérationnel depuis 2011. Constitué initialement par fusion de catalogues collectifs préexistants, il est aujourd'hui utilisé et enrichi quotidiennement par les bibliothèques universitaires françaises.

le socle traditionnel d'une politique nationale de conservation et d'enrichissement du patrimoine écrit, l'État a mis en place des Fonds régionaux d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB). Pour la valorisation, l'action porte essentiellement sur l'aide aux plans de numérisation dans le cadre d'appels à projets nationaux ou de subventions d'équipement informatique dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Cette politique nationale trouve un relais auprès des services déconcentrés qui inscrivent leur action en faveur du patrimoine écrit dans le contexte favorable du dynamisme de la décentralisation culturelle et de l'essor des nouvelles technologies. La direction régionale des affaires culturelles de Bretagne a pris la mesure des enjeux financiers ainsi que des compétences scientifiques à mobiliser pour asseoir, avec les collectivités locales, une politique durable de conservation et de valorisation du patrimoine écrit. La mise en œuvre d'actions de coopération est en effet primordiale pour constituer un programme ambitieux et pérenne en faveur du patrimoine écrit.

## La DRAC de Bretagne et les actions de coopération dans le domaine du patrimoine écrit

### *La politique d'achat et de conservation préventive*

La première condition pour consulter un ouvrage c'est qu'il soit présent dans les collections de la bibliothèque et bien conservé pour être communicable directement ou reproductible sur un support de substitution. La politique d'achat vise donc à enrichir le fonds patrimonial et la conservation préventive assure sa pérennité.

Les acquisitions patrimoniales – comme les autres secteurs d'acquisition des bibliothèques – sont à la charge des collectivités locales. Cependant, dans onze régions, l'État et les conseils régionaux abondent à parité un fonds de soutien pour certaines acquisitions exceptionnelles : ce sont les Fonds régionaux pour l'acquisition des bibliothèques (FRAB), et cinq de ces régions, dont la Bretagne, prennent aussi en compte les projets de valorisation des fonds patrimoniaux.

En Bretagne, le FRAB est ancien, il fonctionne depuis 1990. Une dizaine de villes font appel au FRAB pour une dotation d'environ 60 000 euros. Les taux de subvention oscillent entre 40 et 60 % du coût des projets qui concernent l'acquisition de fonds anciens, de correspondances d'écrivains, de bibliophilie contemporaine.

La commission d'attribution attache une importance particulière au développement de fonds patrimoniaux présentant une unité intellectuelle ou artistique. Par exemple, les bibliothèques municipales de Brest et de Lorient, qui ont perdu une grande partie de leurs fonds patrimoniaux pendant la guerre, développent depuis plusieurs années une politique d'acquisition raisonnée centrée notamment sur les livres d'artistes.

De la même manière les bibliothécaires sont attentifs à réunir une documentation autour des figures d'écrivains emblématiques d'une ville ou d'une région : le fonds d'archives Louis Guilloux à Saint-Brieuc, les livres sur Victor Hugo et Juliette Drouet à Fougères, les ouvrages sur Chateaubriand et Lamennais à Saint-Malo, les poésies de Tristan Corbière à Morlaix ou de Max Jacob à Quimper...

Pour donner une idée de l'étendue du domaine d'intervention du FRAB concernant l'enrichissement du patrimoine écrit, on peut citer pêle-mêle parmi les acquisitions récentes : *Livres d'heures*, précédé d'un calendrier en latin (fin XIV<sup>e</sup> siècle) ; BOULANGER, Anna, *Mémoire d'éléphant*, 2004 ; RENAN, Ernest, *L.A.S.* [lettre autographe], 1876 ; PRIGENT, Christian, VIALAT, Claude (ill.), *Vue sur Mer* ; SAINT-POL ROUX, *Litanies de la mer*, 1927 ; SEGALEN, Victor, Lettre autographe à Henry Manceron, 1915 ; *Histoire des merveilleux faits du preux & vallant chevalier Artus de Bretagne et des grandes aventures où il s'est trouvé en son temps* (1584).

Pour ce qui concerne la conservation préventive, le rôle de la DRAC est d'accompagner la mise en œuvre de mesures techniques qui agissent sur l'environnement des documents ou qui empêchent leur dégradation. Des aides financières à l'investissement peuvent être apportées grâce au concours particulier de la dotation générale de décentralisation : construction de magasins, installation de climatisation, travaux d'isolation et d'étanchéité, mise en place d'ateliers techniques spécialisés (reliure, restauration) ou encore aménagement de salles réservées pour la consultation et la mise en valeur des fonds anciens rares ou précieux.

Enfin, pour la restauration de documents anciens, le FRAB peut également dégager des fonds après avis du comité technique national de restauration qui valide ou non le mode opératoire envisagé.

### *Les inventaires et catalogues*

La deuxième condition pour que les documents soient communiqués, c'est de s'assurer de leur existence et de se donner les moyens de les localiser.

La signalisation institutionnelle des données bibliographiques fonctionne sur deux logiques distinctes : une vision centralisée du signalement : c'est le cas du Catalogue collectif de France qui s'appuie sur un agrégat de bases et de catalogues distincts ; et une vision coopérative du signalement : c'est le principe du catalogage partagé comme le SUDOC mis en œuvre par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES).

C'est ce deuxième principe qui a été adopté en Bretagne pour l'identification et la localisation des fonds patrimoniaux et locaux. Ce volet prend appui sur une action en cours depuis octobre 2000 : la bibliothèque de Rennes, puis de Rennes Métropole, pilote, en effet, avec le soutien financier de la DRAC et du Conseil régional, la mise en œuvre d'un « Catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux ».

Des postes de chargé de mission ont été créés à partir de 2001 dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui a été renouvelée entre Rennes Métropole, le Conseil régional et l'État. Les personnes recrutées ont pour mission d'assurer le catalogage rétrospectif des bibliothèques partenaires et d'accompagner les équipes des bibliothèques municipales dans leur plan de signalement des collections patrimoniales et locales.

Le Catalogue collectif régional a pour objectif d'informer les publics sur l'existence des ouvrages patrimoniaux conservés dans les bibliothèques de Bretagne : les ouvrages anciens, mais également les fonds locaux, les fonds spécialisés et les livres d'artistes. Soucieux de l'évolution des usages, le Catalogue collectif régional facilite également l'accès aux textes numérisés ; depuis 2011, les notices sont enrichies systématiquement par l'intégration de feuillets numériques quand ils existent dans les grandes bibliothèques numériques comme Gallica ou Europeana.

Ce catalogue contient à ce jour plus de 365 000 notices, dont 85 000 proviennent de vingt et une bibliothèques autres que celle de Rennes Métropole.

Le signalement des fonds patrimoniaux présente néanmoins une difficulté particulière en Bretagne : les fonds y sont globalement de petite taille et très dispersés. Dans un rapport récent<sup>5</sup>, Sarah Toulouse, conservateur à la bibliothèque de Rennes Métropole, note que le recensement des incunables donne un bon exemple de cette situation ; on identifie aujourd'hui dans la région autour de 250 incunables dans quinze bibliothèques, avec : 120 incunables à la bibliothèque de Rennes Métropole ; quarante-trois incunables à la bibliothèque municipale de Saint Briec ; et treize collections de moins de vingt incunables, dans les bibliothèques municipales ou ecclésiastiques.

Par comparaison, la bibliothèque municipale de Toulouse à elle seule conserve plus de 1 000 incunables...

Parallèlement, l'ancienne structure régionale pour le livre créée en 1985, l'Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne (COBB) a mis en place en 1999 la base de données Hermine qui recense les articles de presse, les études et les rapports sur la Bretagne et les Bretons. Cette bibliographie courante alimentée de manière collaborative par une vingtaine de bibliothèques et centres de documentation de la région a été reprise par la bibliothèque de Rennes Métropole en 2011, suite à la transformation en 2008 de la structure régionale pour le livre en Établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé Livre et lecture en Bretagne<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> *Le signalement du patrimoine des bibliothèques en Bretagne : le catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux et la base Hermine : bilan et perspectives*, novembre 2012.

<sup>6</sup> Les archives de la COBB sont conservées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, sous-série 205 J.

À ce jour, la base Hermine comprend plus de 23 000 références, provenant de près de 400 titres de journaux et revues. Elle n'est plus alimentée en ligne actuellement. En effet, en raison de contraintes juridiques et de difficultés de portabilité informatique, la base de données est en cours de reconfiguration.

### *Les actions de valorisation des collections*

La troisième condition pour qu'un document ancien soit connu, c'est que son contenu puisse être accessible. La numérisation et la mise en ligne de fichiers numérisés remplacent désormais les anciens modes de reproduction comme le microfilmage. Mais ces technologies nouvelles sont encore coûteuses et la pérennité des supports n'est pas garantie à long terme.

Dans ce domaine, les besoins sont énormes et un tri s'avère donc nécessaire ; il ne s'agit pas de vouloir tout numériser et pour garder une certaine cohérence, le ministère de la Culture coordonne un programme national financé sous forme d'appels à projets annuels.

Les projets aidés portent prioritairement sur des opérations de signalement de collections ou de conservation à l'exclusion des opérations de rétroconversion de notices d'imprimés portant sur la période antérieure à 1914 qui peuvent déjà bénéficier des dispositifs de soutien de la Bibliothèque nationale de France. De la même manière, les opérations de conservation et de restauration sont éligibles à l'exclusion de celles bénéficiant d'un soutien dans le cadre du concours particulier pour les bibliothèques de la dotation générale de décentralisation.

Pour l'année 2010, la Bretagne a bénéficié de 156 000 euros sur l'appel à projets national de numérisation.

Autre intervenant public dans ce domaine, l'Institut de recherche en histoire des textes (IRHT). En 2007, une campagne de microfilmage et de numérisation des manuscrits médiévaux conservés en Bretagne a été organisée et pris en charge par cet organisme public. Sur 171 manuscrits identifiés sur la région, 123 ont fait l'objet d'un micro filmage et trente-neuf d'une numérisation.

La DRAC et la direction de la culture du Conseil régional ont exprimé le souhait de développer un plan régional de numérisation du patrimoine breton. La COBB avait, en son temps, construit un programme spécifique pour le patrimoine écrit. Il contient des propositions pour des opérations relatives à la presse régionale, la presse locale déjà microfilmée, les revues des sociétés savantes de Bretagne, les documents patrimoniaux en langue bretonne, les cartes postales.

Après une année d'enquête en 2005, il a été possible de dresser un état des lieux du patrimoine écrit dans les bibliothèques et il a été proposé d'amplifier les moyens à disposition du Catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux de Bretagne, de mettre en place une mission régionale d'inventaire et de catalogue

pour les villes petites et moyennes, de mettre en œuvre un plan régional de conservation partagée pour les livres en complément de celui qui existe déjà pour la presse, d'organiser des formations spécifiques et d'établir un plan régional de numérisation.

Pour l'instant, la priorité a été donnée au plan régional de numérisation. L'EPCC « Livre et Lecture en Bretagne » a donc lancé une nouvelle étude récente sur les fonds numérisés dans les bibliothèques bretonnes. Cette enquête, très partielle, a permis néanmoins de distinguer quatre thèmes dominants dans les documents numérisés en bibliothèque : l'histoire locale, les documents rares et précieux, les périodiques et les archives littéraires.

Par ailleurs, un certain nombre d'enseignements ont pu être tirés des expérimentations menées dans le domaine de la numérisation des fonds patrimoniaux et locaux :

- une méconnaissance technique et juridique chez de nombreux bibliothécaires,
- les fonds patrimoniaux présents dans les bibliothèques sont encore peu connus malgré les recherches de Jean-Marie Jeannerot (*Inventaire des collections patrimoniales des bibliothèques de Bretagne*, mémoire d'étude ENSSIB, 1992), et les différentes actions entreprises par la COBB : une enquête (*De l'écrit à l'image. Patrimoine des bibliothèques de Bretagne*, Rennes, COBB, 1994), la publication du *Catalogue des fonds musicaux anciens conservés en Bretagne* (Rennes, 1999), en partenariat avec l'association Musique et danse en Bretagne et les expositions patrimoniales, comme celle de Pontivy en 1989 « Trésors des bibliothèques de Bretagne », qui a donné lieu au catalogue éponyme ou celle qui célébrait six ans après les acquisitions des bibliothèques de Bretagne, en 1995, « Anciens, rares ou précieux ». Il existe donc des fonds patrimoniaux identifiés mais non recensés<sup>7</sup>.
- les projets de numérisation sont davantage liés à un souci de conservation que de diffusion, ce qui explique pourquoi les fonds numérisés sont encore relativement peu accessibles sur Internet. Lorsqu'ils le sont, il n'y a pas de véritable projet d'éditorialisation<sup>8</sup>. Les bibliothèques ne différencient pas toujours la bibliothèque numérique d'une exposition virtuelle ou d'une photothèque.

---

<sup>7</sup> Pour une présentation succincte des fonds anciens des bibliothèques de Bretagne, on pourra se reporter à POUILLIAS, Marie-Thérèse, « Chronique des bibliothèques. Les bibliothèques de recherches et d'étude en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXII, 1985, p. 513-572, à compléter par l'enquête de la COBB déjà citée, *De l'écrit à l'image, Patrimoine des bibliothèques des bibliothèques de Bretagne* (ces deux recensements intègrent les bibliothèques de Nantes), et l'ouvrage édité par le ministère de la Culture avec le concours de Banques CIC pour le livre, fondation d'entreprise, *Patrimoine des bibliothèques de France*, volume 8, *Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes*, Paris, Éditions Payot, 1995, 320 p. (nombreuses illustrations en couleurs).

<sup>8</sup> L'éditorialisation est un travail d'explicitation de la mise en forme et du contenu des données à la manière d'un éditorial de journal pour présenter un corpus documentaire.



## Les perspectives de valorisation du patrimoine écrit

Les bibliothèques bretonnes ont des fonds patrimoniaux clairsemés et relativement peu importants liés à une dispersion précoce du patrimoine écrit dès le Moyen Âge, à l'absence de grandes collections au XVIII<sup>e</sup> siècle et à la relative pauvreté économique des villes bretonnes au XIX<sup>e</sup> siècle qui n'avaient pas les moyens d'enrichir les fonds des bibliothèques<sup>9</sup>. Mais grâce aux dons et legs successifs et à la politique active menée par les collectivités locales pour l'enrichissement des collections avec le soutien de l'État (notamment grâce au FRAB), le patrimoine écrit a pris une belle ampleur.

Au-delà des fonds locaux et des fonds anciens prestigieux conservés par les bibliothèques municipales des grandes villes bretonnes, il faut noter la présence de fonds originaux issus de généreux donateurs ou acquis à titre onéreux grâce à une politique volontariste des collectivités locales et de l'État. On peut citer, par exemple, les collections suivantes de quelques bibliothèques bretonnes : le fonds du collectionneur Henri Pollès à Rennes, la bibliophilie contemporaine et le fonds sur la mer à Brest, les photographies du fonds Jean Guéhenno à Fougères, le fonds de manuscrits littéraires de Louis Guilloux à Saint-Brieuc, le fonds Auguste Pavie sur l'Indochine à Dinan, les manuscrits de Tristan Corbière à Morlaix, les ouvrages illustrés par Mathurin Méheut à Vannes, les ouvrages d'exploration autour du monde à Saint-Malo, les livres d'artistes à Quimper, Lamballe, Lanester, Vannes, etc.

Ce patrimoine écrit pourra désormais être largement diffusé grâce aux opérations de numérisation à condition toutefois de bien définir les périmètres de numérisation, de ne pas s'engager dans des programmes redondants en utilisant les possibilités du moissonnage numérique et en prévoyant des formations pour les personnels et les utilisateurs.

L'EPC « Livre et Lecture en Bretagne » est appelé à jouer un rôle essentiel en ce sens en conviant les bibliothécaires de la région à participer à des ateliers de pratique professionnelle pour évoquer les questions juridiques et techniques liées à la conservation, au signalement et à la valorisation des fonds patrimoniaux et locaux. Cette initiative pourra être relayée par les nouveaux programmes des bibliothèques municipales de Brest et de Rennes dans le cadre de leurs missions de bibliothèques municipales à vocation régionale et de pôles associés de la Bibliothèque nationale de France. Rappelons que les conservateurs d'État mis à disposition des bibliothèques municipales classées, et *a fortiori* dans les bibliothèques municipales à vocation régionale, ont notamment pour mission de coordonner les actions en faveur du patrimoine écrit en lien avec la Bibliothèque nationale de France.

---

<sup>9</sup> *Le signalement du patrimoine des bibliothèques en Bretagne...*, op. cit.

Dans le cadre des quatorze propositions pour le développement de la lecture mises en place par le ministère de la Culture en 2010, la bibliothèque de Rennes Métropole a bénéficié d'une aide de l'État au titre de la dotation générale de décentralisation (seconde fraction) comme bibliothèque numérique de référence.

Elle a ainsi envisagé quatre axes de numérisation : les manuscrits, les imprimés anciens les plus intéressants pour l'histoire locale, la presse locale du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>, les documents iconographiques.

Dans le cadre de son implantation prochaine au Plateau-des-Capucins, la bibliothèque municipale de Brest prévoit de son côté une plateforme de numérisation pour répondre aux demandes des maisons d'édition, des chercheurs, des particuliers et des enseignants. Des zones de valorisation permettront par ailleurs de rendre visibles les collections patrimoniales et de mettre en place des actions de médiation (accueil de groupes, présentation de documents, petites conférences, ateliers « patrimoine ») visant à donner les clés de lecture des collections.

Ces programmes ambitieux n'oublieront pas de valoriser les fonds patrimoniaux des bibliothèques des villes moyennes en s'attachant à définir des thématiques et des corpus cohérents qui seront valorisés dans le cadre de portails d'agglomération.

À plus ou moins brève échéance, les fonds numérisés des bibliothèques seront identifiés dans la Bibliothèque numérique régionale mise en place par le Conseil régional dont l'objectif est de regrouper et d'éditorialiser les projets de numérisation des acteurs du patrimoine aussi bien institutionnels (archives, bibliothèques, musées, etc.) qu'associatifs (Dastum, Cinémathèque de Bretagne, etc.). Cette plateforme permettra l'interrogation simultanée de toutes les bibliothèques numériques existantes et donnera une meilleure lisibilité à ces fonds dispersés.

Le patrimoine écrit retrouvera alors tout son sens, celui de « transformer ce gigantesque monument de mémoire en un espace quotidien de pratique des savoirs, de dialogue des cultures et de renouvellement de la pensée<sup>11</sup> ».

Bruno DARTIGUENAVE  
conseiller livre et lecture, DRAC de Bretagne

---

<sup>10</sup> Une opération conjointe de microfilmage de la presse ancienne entre les archives et les bibliothèques de Bretagne, avec l'appui de la Bibliothèque nationale, avait eu lieu au début des années 1990.

<sup>11</sup> BIASI, Pierre-Marc de, *Pour une politique d'enrichissement du patrimoine écrit*, Item (en ligne, [www.item.ens.fr/index.php?id=13573](http://www.item.ens.fr/index.php?id=13573)) 2007.